

DEPARTEMENT DES LANDES	Nombre de Conseillers en exercice	:	23
COMMUNE DE TARTAS	Nombre de présents	:	21
ARRONDISSEMENT DE DAX	Nombre de votants	:	21
	Date de convocation	:	08/04/2010

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 avril 2010**

--- o0o ---

L'an deux mille dix, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS, DUCASSE, Mmes LEGLISE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN, MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Etaient absents : MM. MOUCHEBOEUF, BRUEY.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

--- o0o ---

**Création d'un poste dans le cadre du dispositif
Contrat Unique d'Insertion**

--- o0o ---

Dans le cadre du dispositif du contrat unique d'insertion, je vous propose de créer 1 poste, dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} mars 2009.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

Je vous propose donc de m'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec l'Etat et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 24 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de créer 1 poste dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion.

PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de vingt-quatre mois.

PRECISE que le contrat de travail est fixé à 35 heures par semaine.

.../...

INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

AUTORISE le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi Landes pour ce recrutement.

PRECISE que notre collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec Pôle emploi, ainsi que l'exonération des cotisations patronales.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES